**

 **AOO-AC- Titres-restaurant**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**VALANT OFFRE TECHNIQUE**

###### **RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR DANS LE PRESENT DOCUMENT OU EN ANNEXE**

Il est demandé au candidat de répondre aux points suivants en se référant aux exigences exprimées dans le cahier des clauses particulières (CCP) n°GBM 24072.

* Prise en charge des commandes (outils numériques dédiés, etc.) et accompagnement dans la gestion des commandes (aide à leur maîtrise ;automatisation du calcul des droits mensuels par agent, suivi de gestion des commandes et de l’historique, statistiques ; interlocuteurs, assistance téléphonique, modalités de formation et d’information des gestionnaires sur le système et les évolutions réglementaires ; suivi financier des commandes ; lisibilité des factures ; etc.).
* Modalités et suivi des livraisons (outil de suivi ; mode de livraison ;moyens de sécurisation de la livraison, etc.).
* Politique de gestion des titres périmés, perdus ou volés*.*
* Réseau de commerçants acceptant les cartes.
* Prise en compte de préoccupations environnementales dans la production et la livraison des cartes de titres-restaurant (ex : réduction des ressources utilisées, des emballages, de la consommation d’énergie, de l’émission de gaz à effet de serre…), pourcentage de matériau recyclé dans les cartes et/ou le caractère recyclable des cartes.

**NOM DE LA SOCIETE : SIGNATURE DE LA PERSONNE HABILITEE**

**CACHET COMMERCIAL QUALITE DU SIGNATAIRE**